



République française  
Département de l'Isère

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 13 avril 2018**

**SAINT  
ISMIER**

Le Clos Faure  
38 331 Saint-Ismier Cedex



Tel: 04 76 52 52 25  
Fax: 04 76 52 28 01  
accueil@saint-ismier.fr  
www.saint-ismier.fr

L'an deux mille dix-huit, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Ismier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Maire de Saint-Ismier.

Date de convocation du Conseil Municipal : six avril 2018

Nombre de conseillers  
En exercice : 29

Présents : 22  
Votants : 27  
Absents : 7

Présents : H. BAILE ; V. BERIOT ; A. BERTHOLD ; C. DULLIN ; L. GAILLARD ; P. MAUBERGER ; JP. MEYER ; J. MOINE ; A. MOLLET ; F. OLLEON ; R. PESTY ; A. PONCIN dit ROSSET ; C. RICHARD ; C. SCHEMEIL ; S. TORREGROSSA ; F. VIDEAU ; JL. DUBOIS ; C. GELLENS ; E. LANTELME ; C. NICOLUSSI CASTELLAN ; J. JOSSERAND ; E. AUDBOURG.

Absents : S. IDIER pouvoir à c. RICHARD ; B. CANIVET à H. BAILE ; JP. REGIS pouvoir à OLLEON ; L. WALTER ; C. GAUVAIN pouvoir à C. NICOLUSSI CASTELLAN ; G. PICARD pouvoir à J. JOSSERAND ; L. MEUNIER.

*Le maire explique que le conseil municipal est réuni pour cette session extraordinaire afin de voter de nouveau les budgets qui ont fait l'objet d'un recours par les membres des oppositions. La présidente du tribunal a rejeté la requête ce jour, mais il semble important de voter à nouveau les délibérations, afin qu'aucun conseiller ne se sente lésé.*

**Secrétaire de séance désigné :**

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2018 a été adopté à **23 voix « pour »** et **4 « abstention »** (Monsieur JOSSERAND, Monsieur GAUVAIN, Madame NICOLUSSI CASTELLAN, Madame PICARD) ;

*Madame NICOLUSSI CASTELLAN prend la parole afin de faire une déclaration préalable (ci-dessous) à la présentation de Monsieur OLLEON.*

**« Déclaration au Conseil Municipal du 13 avril 2018**

*Lors du conseil municipal du 23 mars, nous avons fait une déclaration pour expliquer les raisons qui justifiaient notre refus de voter les délibérations relatives à l'approbation des comptes administratifs, des comptes de gestion 2017, et les différents budgets pour l'exercice 2018, ainsi que la hausse des impôts.*

*Etant donnée l'absence de documents remis avec la note de synthèse et l'illégalité des délibérations proposées, nous avons quitté la séance étant dans l'impossibilité de voter de telles délibérations dans ces conditions.*

*Malgré cette déclaration, qui précisait les points de droit qui n'avaient pas été respectés, la majorité n'a pas tenu compte de notre mise en garde et a voté l'ensemble des délibérations litigieuses.*

*Monsieur le Maire, au lieu de reconnaître ses erreurs, a préféré ne pas respecter la loi et préférer des insultes à l'encontre des membres de l'opposition en les traitant de goujats. Mais du point de vue poétique comme du point de vue juridique, les goujats ne sont pas ceux qu'on croit.*

*Dans ces circonstances, l'opposition a été dans l'obligation d'engager une procédure judiciaire auprès du Tribunal administratif de Grenoble, en référé suspension, et au fond, pour faire respecter la loi en la matière.*

*Il convient de noter que l'opposition a engagé cette action dans un délai très court, pour permettre à la commune de pouvoir organiser un nouveau conseil, conforme à la loi, et ce, avant le 15 avril, date butoir de validation du budget.*

*Dans son audience de ce matin, le tribunal administratif a écouté les parties et rendra sa décision la semaine prochaine. (C'est tout au moins ce qui avait été dit lors de l'audience).*

*Le maire, a convoqué le conseil municipal de ce jour, et a mis en ligne sur l'extranet de la commune tous les états obligatoires qui nous avaient été jusqu'alors refusés. La note de synthèse et l'ordre du vote des délibérations ont été modifiés, conformément à nos recommandations et afin de respecter la loi.*

*On ne peut que déplorer le fait que l'opposition soit dans l'obligation d'engager une procédure judiciaire pour obtenir l'ensemble de ces documents obligatoires, alors qu'elle constate qu'ils sont adressés spontanément à chaque élu communautaire par la communauté de communes, dans le cadre du vote des mêmes délibérations.*

*Cette déclaration rédigée conjointement avec Mme Picard, ex-conseillère déléguée à la transparence, l'éthique et la démocratie est remise à la presse et à l'administration pour être jointe au procès-verbal.*

*Les élus de l'opposition municipale associés à Mme Picard »*

Document reçu au format numérique.

*Monsieur le maire, précise qu'il n'a jamais insulté l'opposition mais a cité la fable de la fontaine « le renard et les raisins ». En ce qui concerne le manque d'information, il est rappelé que chaque élu a été convié à participer aux réunions préparatoires du budget, et qu'aucune information n'a jamais été refusée aux élus.*

### **2018-031 : Approbation des comptes de gestion 2017 – Budgets communal principal et annexes**

Entendu le rapport de Monsieur OLLEON, adjoint au maire, chargé du développement économique, du commerce, de l'emploi, du très haut débit et de ISIPARC ;

La présente délibération entrainera le retrait de la délibération 2018-014 du 23 mars 2018

Le trésorier établit un **compte de gestion** par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes. Le receveur a repris, dans ses écritures, le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir pris connaissance du compte de gestion et considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue le Trésorier avec les comptes administratifs tenus par Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à **21 voir « pour »** et **4 « abstention »** (**Monsieur JOSSERAND, Monsieur GAUVAIN, Madame NICOLUSSI CASTELLAN, Madame PICARD**)

- **Retire** la délibération 2018-017 du 23 mars 2018,
- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **Adopte** les comptes de gestion de l'exercice 2017 tenus par le trésorier et dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2017.

### **2018-032 : Approbation des comptes administratifs 2017**

Entendu le rapport de Monsieur OLLEON, adjoint au maire, chargé du développement économique, du commerce, de l'emploi, du très haut débit et de ISIPARC ;

Conformément aux délibérations du Conseil Municipal concernant l'exercice budgétaire 2017 :

- 2017-027 relative au budget primitif de la commune 2017,
- 2017-028 relative au budget annexe de l'Agora 2017,
- 2017-029 relative au budget annexe de l'eau 2017,
- 2017-030 relative au budget annexe de la ZAC ISIPARC 2017,
- 2017-031 relative au budget annexe du lieu de vie 2017,
- 2017-032 relative au budget annexes des locaux professionnels 2017,
- 2017-081 relative à la décision modificative n° 01 au budget principal,
- 2017-088 relative à la décision modificative n° 02 au budget principal,
- 2017-089 relative à la décision modificative n° 03 au budget principal,
- 2017-116 relative à la décision modificative n° 04 au budget principal,
- 2017-130 relative à la décision modificative n° 05 au budget principal,

La présente délibération entrainera le retrait de la délibération 2018-013 du 23 mars 2018

Après avoir pris connaissance des documents budgétaires suivants : maquette du Compte administratif 2017, présentation synthétique du CA pour le conseil municipal ainsi que du rapport de présentation du compte administratif qui est annexé à la présente délibération.

Il est soumis à l'assemblée délibérante, pour adoption, le compte administratif de l'exercice 2017.

Ce document reprend l'ensemble des mouvements comptables ordonnancés au titre de l'exercice passé.

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire doit se retirer au moment du vote du compte administratif. Suite au départ du Maire il est demandé au conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouveau président de séance. A la suite d'un vote à main levée Monsieur RICHARD Claude est nommé Président de séance à l'unanimité.

Considérant que les comptes de gestion font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs, Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12, L.2121-31,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, en l'absence de Mr le Maire, à **23 voix « pour » et 4 « abstentions » (Madame PICARD, Madame NICOLUSSI CASTELLAN, Monsieur GAUVAIN, Monsieur JOSSERAND)**

- retire la délibération 2018-013 du 23 mars 2018,
- donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- approuve l'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire 2017, conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales comme suit :

Budget principal		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	7 410 522.33	8 224 491.89	813 969.56
	Investissement	2 935 504.09	2 059 282.62	-876 221.47
Report 2016	Fonctionnement		758 277.78	758 277.78
	Investissement		1 588 996.00	1 588 996.00
	<b>Total (réalisations + reports)</b>	<b>10 346 026.42</b>	<b>12 631 048.29</b>	<b>2 285 021.87</b>
Reste à réaliser	Investissement	976 881.85	15 400.00	-961 481.85
	<b>Total cumulé</b>	<b>11 322 908.27</b>	<b>12 646 448.29</b>	<b>1 323 540.02</b>

Budget annexe de l'Eau potable		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	Exploitation	198 164.31	266 491.32	68 327.01
	Investissement	263 119.55	303 549.87	40 430.32
Report 2016	Exploitation			
	Investissement	36 422.42		-36 422.42
	<b>Total (réalisations + reports)</b>	<b>497 706.28</b>	<b>570 041.19</b>	<b>72 334.91</b>
Reste à réaliser	Investissement			
	<b>Total cumulé</b>	<b>497 706.28</b>	<b>570 041.19</b>	<b>72 334.91</b>

Budget annexe de l'Agora		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	318 463.87	326 310.28	7 846.41
	Investissement	16 935.49	12 132.19	-4 803.30
Report 2016	Fonctionnement		51 062.95	51 062.95
	Investissement		11 083.91	11 083.91
	<b>Total (réalisations + reports)</b>	<b>335 399.36</b>	<b>400 589.33</b>	<b>65 189.97</b>
Reste à réaliser	Investissement	0	0	0
	<b>Total cumulé</b>	<b>335 399.36</b>	<b>400 589.33</b>	<b>65 189.97</b>

Budget annexe de la ZAC ISIPARC		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	1 380 275.06	1 380 275.06	0
	Investissement	873 431.06	1 246 280.34	372 849.28
Report 2016	Fonctionnement	0	0	0
	Investissement	1 246 280.34	0	-1 246 280.34
	<b>Total (réalisations + reports)</b>	<b>3 499 986.46</b>	<b>2 626 555.40</b>	<b>-873 431.06</b>
Reste à réaliser	Investissement	0	0	0
	<b>Total cumulé</b>	<b>3 499 986.46</b>	<b>2 626 555.40</b>	<b>-873 431.06</b>

Budget annexe LIEU DE VIE		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	1 125.00	220 000.64	218 875.64
	Investissement	263 881.77	234 005.00	-29 876.77
Report 2016	Fonctionnement		8 995.00	8 995.00
	Investissement	20 520.00		-20 520.00
	<b>Total (réalisations + reports)</b>	<b>285 526.77</b>	<b>463 000.64</b>	<b>177 473.87</b>
Reste à réaliser	Investissement	538 728.37	0	-538 728.37
	<b>Total cumulé</b>	<b>824 255.14</b>	<b>463 000.64</b>	<b>-361 254.50</b>

Budget annexe LOCAUX PROFESSIONNELS		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	0	130 000.45	130 000.45
	Investissement	24 956.32	226 000.00	201 043.68
Report 2016	Fonctionnement		14 000.00	14 000.00
	Investissement	207.74		-207.74
	<b>Total (réalisations + reports)</b>	<b>25 164.06</b>	<b>370 000.45</b>	<b>344 836.39</b>
Reste à réaliser	Investissement	34 164.68	0	-34 164.68
	<b>Total cumulé</b>	<b>59 328.74</b>	<b>370 000.45</b>	<b>310 671.71</b>

#### **2018-033 : Détermination et affectation des résultats 2017**

Entendu le rapport de Monsieur OLLEON, adjoint au maire, chargé du développement économique, du commerce, de l'emploi, du très haut débit et de ISIPARC ;

La présente délibération entrainera le retrait de la délibération 2018-015 du 23 mars 2018.

Après avoir pris connaissance de la maquette du Compte administratif 2017, de présentation synthétique du Compte administratif pour le conseil municipal ainsi que du rapport de présentation du compte administratif qui est annexé à la présente délibération.

Le compte administratif des budgets de l'exercice 2017 de la commune de Saint-Ismier font apparaître les résultats suivants :

**BUDGET ANNEXE EAU POTABLE :**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat cumulé au 31/12/2016 :	- 36 422.42
Résultat de l'exercice 2017 :	40 430.32
<b>Résultat comptable cumulé au 31/12/2017</b>	<b>4 007.90</b>
Reste à réaliser – recettes :	0
Reste à réaliser – dépenses :	0
<b>Solde</b>	<b>0</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>4 007.90</b>

**SECTION D'EXPLOITATION**

Résultat cumulé au 31/12/2016 :	71 080.63
Part affectée à l'investissement en 2017 :	71 080.63
Résultat de l'exercice 2017 :	68 327.01
<b>Résultat comptable cumulé au 31/12/2017</b>	<b>68 327.01</b>

**BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL :**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat cumulé au 31/12/2016 :	1 588 996.00
Résultat de l'exercice 2017 :	-876 221.47
<b>Résultat comptable cumulé au 31/12/2017</b>	<b>712 774.53</b>
Reste à réaliser – recettes :	15 400.00
Reste à réaliser – dépenses :	976 881.85
<b>Solde</b>	<b>-961 481.85</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>-248 707.32</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat cumulé au 31/12/2016 :	1 538 277.78
Part affectée à l'investissement en 2017 :	780 000.00
Résultat de l'exercice 2017 :	813 969.56
<b>Résultat comptable cumulé au 31/12/2017</b>	<b>1 572 247.34</b>

**BUDGET ANNEXE AGORA :**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat cumulé au 31/12/2016 :	11 083.91
Résultat de l'exercice 2017 :	-4 803.30
<b>Résultat comptable cumulé au 31/12/2017</b>	<b>6 280.61</b>
Reste à réaliser – recettes :	0
Reste à réaliser – dépenses :	0
<b>Solde</b>	<b>0</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>6 280.61</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat cumulé au 31/12/2016 :	51 062.95
Part affectée à l'investissement en 2017 :	0
Résultat de l'exercice 2017 :	7 846.41
<b>Résultat comptable cumulé au 31/12/2017</b>	<b>58 909.36</b>

**BUDGET ANNEXE DE LA ZAC ISIPARC :****SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat cumulé au 31/12/2016 :	-1 246 280.34
Résultat de l'exercice 2017 :	372 849.28
<b>Résultat comptable cumulé au 31/12/2017</b>	<b>- 873 431.06</b>
Reste à réaliser – recettes :	0
Reste à réaliser – dépenses :	0
<b>Solde</b>	<b>0</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>873 431.06</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat cumulé au 31/12/2016 :	0
Part affectée à l'investissement en 2017 :	0
Résultat de l'exercice 2017 :	0
<b>Résultat comptable cumulé au 31/12/2017</b>	<b>0</b>

**BUDGET ANNEXE LIEU DE VIE :****SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat cumulé au 31/12/2016 :	-20 520.00
Résultat de l'exercice 2017 :	-29 876.77
<b>Résultat comptable cumulé au 31/12/2017</b>	<b>-50 396.77</b>
Reste à réaliser – recettes :	0
Reste à réaliser – dépenses :	538 728.37
<b>Solde</b>	<b>538 728.37</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>589 125.14</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat cumulé au 31/12/2016 :	240 000.00
Part affectée à l'investissement en 2017 :	231 005.00
Résultat de l'exercice 2017 :	218 875.64
<b>Résultat comptable cumulé au 31/12/2017</b>	<b>227 870.64</b>

**BUDGET ANNEXE LOGAUX PROFESSIONNELS :****SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat cumulé au 31/12/2016 :	-207.74
Résultat de l'exercice 2017 :	201 043.68
<b>Résultat comptable cumulé au 31/12/2017</b>	<b>200 835.94</b>
Reste à réaliser – recettes :	0
Reste à réaliser – dépenses :	34 164.68
<b>Solde</b>	<b>-34 164.68</b>
<b>Excédent</b>	<b>166 671.26</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat cumulé au 31/12/2016 :	240 000.00
Part affectée à l'investissement en 2017 :	226 000.00
Résultat de l'exercice 2017 :	130 000.45
<b>Résultat comptable cumulé au 31/12/2017</b>	<b>144 000.45</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 21 voix « pour » et 4 « abstentions » (Madame PICARD, Madame NICOLUSSI CASTELLAN, Monsieur GAUVAIN, Monsieur JOSSERAND).**

- retire la délibération 2018-015 du 23 mars 2018,
- affecte la reprise des résultats du **budget annexe eau potable au budget communal principal 2018** compte tenu du transfert de la compétence eau à la communauté commune du Grésivaudan, selon la répartition suivante :
  - 4 007.90 € le résultat de la section d'investissement au R001
  - 68 327.01 € le résultat de la section de fonctionnement au R002;
- **procède** à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du **budget principal** à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour 1 379 247.34 € (article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ») et le solde en excédent de fonctionnement reporté pour 193 000.00 € (compte 002).  
Compte tenu du transfert de compétence de l'eau au Grésivaudan, il convient d'intégrer au compte R001 la somme de 4 007.90 € et au R002 la somme de 68 327.01 €.
- **procède** à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du **budget AGORA** à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour 48 909.36 € (article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ») et le solde en excédent de fonctionnement reporté pour 10 000 € (compte 002).
- **reporte** l'intégralité du déficit soit **873 431.06 €** dans la section d'investissement du **budget annexe d'Isiparc**.
- **procède** à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du **budget annexe lieu de vie** à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour **227 870.64 €** (article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »).
- **procède** à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du **budget annexe locaux professionnels** à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour 144 000.45 € (article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »).

#### **2018-034 : Taux d'imposition 2018 des 3 taxes directes locales**

Entendu le rapport de Monsieur OLLEON, adjoint au maire, chargé du développement économique, du commerce, de l'emploi, du très haut débit et de ISIPARC ;

La présente délibération entrainera le retrait de la délibération 2018-021 du 23 mars 2018.

Afin de tenir compte des baisses de dotations et de la hausse des mécanismes de péréquation qui sont intervenus ses dernières années, la commune envisage une hausse de ses taux d'impositions locaux. En effet, grâce à une gestion rigoureuse de l'équipe municipale, qui a permis de réduire les dépenses de fonctionnement malgré l'inflation et contenir certaines charges de ressources humaines, l'attractivité communale a entraîné une hausse de fréquentation des services qu'il faut financer. Les projections financières établies sur les trois prochaines années démontrent une situation d'appauvrissement sans précédent avec une dégradation très nette de l'excédent de fonctionnement et de la capacité d'autofinancement, qui permettent aujourd'hui de maintenir une offre de service et un niveau d'investissement adaptés aux enjeux de la commune mais ne garantissant pas l'avenir.

La responsabilité de l'équipe municipale au regard des années futures est de savoir privilégier le « structurel » et ne pas se contenter du « conjoncturel ».

La collectivité se voit donc aujourd'hui contrainte de procéder à une révision des différents taux de fiscalité locale, inchangés depuis 2008. Cette augmentation, envisagée à hauteur de 10%, a pour but de restaurer des marges de manœuvres qui permettront de réaliser les investissements nécessaires garants d'une offre de service de qualité.

Toutefois, en cohérence avec l'engagement et l'action municipale notamment en matière d'urbanisme, il est proposé de maintenir le taux de la Taxe Foncière sur le Non Bâti.

Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante d'augmenter les taux d'imposition de 2018 de 10% sur les taxes d'habitation et foncière bâti ainsi :

	2017	2018
Taxe d'habitation	9.10	<b>10.01</b>
Taxe foncière	18.73	<b>20.60</b>
Taxe foncière non bâtie	69.53	<b>Inchangé soit 69.53</b>

Le produit des trois taxes locales attendu s'élève à 4 115 000 € au budget primitif 2018 (c/7311).

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires, tenu le 01.03.2018,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique, finances et administration générale » en date du 11.04.2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour » et 4 « contre » (Madame PICARD, Madame NICOLUSSI CASTELLAN, Monsieur GAUVAIN, Monsieur JOSSERAND)**

- Retire la délibération 2018-021 du 23 mars 2018,
- décide de fixer les taux d'imposition de 2018 des 3 taxes directes locales ainsi :
  - taxe d'habitation : 10.01 %
  - taxe foncière sur le bâti : 20.60 %
  - taxe foncière sur le non bâti : 69.53 %

**2018-035 : Adoption du budget primitif de la Commune 2018**

Entendu le rapport de Monsieur OLLEON, adjoint au maire, chargé du développement économique, du commerce, de l'emploi, du très haut débit et de ISIPARC ;

La présente délibération entraîne le retrait de la délibération 2018-016 du 23 mars 2018.

Vu la délibération n° 2018-002 actant le Débat d'Orientation Budgétaire,  
Vu la délibération n° 2017-132 du 15/12/2017 permettant l'ouverture anticipée de crédit,  
Vu l'avis favorable de la commission « développement économique, finances et administration générale » en date du 12/04/2018

Après avoir pris connaissance des documents budgétaires 2018 de la Commune : maquette du Budget Primitif 2018, présentation du Budget Primitif 2018 par code fonctionnel, présentation synthétique du Budget Primitif pour le conseil municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 23 voix « pour » et 4 « contre » (Madame PICARD, Madame NICOLUSSI CASTELLAN, Monsieur GAUVAIN, Monsieur JOSSERAND)**

- Retire la délibération n°2018-016 du 23 mars 2018,
- Adopte le budget primitif de la Commune 2018 arrêté comme suit :

Budget général primitif par chapitres :

**BUDGET GENERAL BP 2018**

**FONCTIONNEMENT**

	Dépenses		Recettes
011-Charges à caractère général	1 641 520,00	013-Atténuation de charges	40 000,00
012-Charges de Personnel	3 932 629,00	70-Produits de gestion courante	902 400,00
014-Atténuation de Produits (FPIC)	300 000,00	73-Impôts et Taxes	5 923 000,00
65-Autres Charges de Gestion	1 038 528,00	74-Dotations Subv. Participations	924 700,00
66-Charges Financières	50 000,00	75-Autres Produits	267 000,00
67-Charges Exceptionnelles	204 327,01	77-Produits Exceptionnels	135 000,00
042 amortissements (transfert entre sections)	603 000,00	042-Opération d'ordre entre sections amortissements	53 550,00
022-Dépenses Imprévues	10 973,00	R002-Excédent reporté N-1	261 327,01
023-Virement entre section ( à l'Investissement)	726 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>8 506 977,01</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 506 977,01</b>



INVESTISSEMENT					
		Dépenses			Recettes
Restes à Réaliser		976 881,85	Restes à Réaliser		15 400,00
204-Subventions		0,00	13-Subventions		69 000,00
20-Immo Incorporelles		165 130,00	10-FCTVA		170 000,00
21-Immo Corporelles		927 850,00	10-TAM		87 000,00
23-Immo en cours		1 600 000,00	16-Emprunt		0,00
1068 -transfert compétence eau		4 007,90	024-vente CURE		460 000,00
16-Remboursement emprunt		478 300,00	040-Opération d'ordre entre sections amortissement		603 000,00
020-Dépenses Imprévues		20 710,02	021-Prélèvement de la section de fonctionnement		726 000,00
040-Charges transférées amortissements		53 550,00	1068-Affectation résultat N-1 fonctionnement		1 379 247,34
			001-Solde reporté N-1		716 782,43
001-Solde reporté		0,00	<b>TOTAL BP</b>		<b>4 211 029,77</b>
<b>TOTAL BP</b>		<b>3 249 547,92</b>			
<b>TOTAL BP + RàR</b>		<b>4 226 429,77</b>	<b>TOTAL BP + RàR</b>		<b>4 226 429,77</b>

**Budget général primitif par sections :**

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE PAR SECTION		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	8 506 977.01 €	4 226 429.77 €
RECETTES	8 506 977.01 €	4 226 429.77 €

- **Dit** que ce budget est voté :  
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,  
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement :  
 Avec les chapitres "opération d'équipements" de l'état III B3  
 Sans vote par article ;  
 Sans vote formel sur chacun des chapitres ;  
 Avec les reprises anticipées des résultats de l'exercice N-1.

**2018-036 : Adoption du budget primitif de l'AGORA 2018**

Entendu le rapport de Monsieur OLLEON, adjoint au maire, chargé du développement économique, du commerce, de l'emploi, du très haut débit et de ISIPARC ;

Cette délibération retire la délibération n° 2018-017 du 23 mars 2018

Vu la délibération n° 2018-002 actant le Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique, finances et administration générale » en date du douze avril 2018,

Après avoir pris connaissance des documents budgétaires 2018 à savoir : maquette du Budget Primitif 2018, présentation du Budget Primitif 2018 par code fonctionnel, présentation synthétique du Budget Primitif pour le conseil municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour » et 4 « contre » (Madame PICARD, Madame NICOLUSSI CASTELLAN, Monsieur GAUVAIN, Monsieur JOSSERAND)**

- **Retire la délibération n° 2018-017 du 23 mars 2018**
- **Adopte** le budget primitif de l'agora 2018 arrêté comme suit :



## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
011-Charges à caractère général	246 600,00	70-Produits des services (culture)	87 000,00
012-Frais de personnel	50 000,00	75-Autres produits (Location)	55 000,00
Virement	0,00	74-Dotations Commune	161 500,00
042-Opérations d'ordre entre section amortissement	12 000,03	Dotations Com pour Inv	0,00
67-Charges exceptionnelles	3 700,00	002-Résultat reporté	10 000,00
002-Résultat antérieur	0,00		
022-Dépenses Imprévues	1 199,97		
<b>TOTAL</b>	<b>313 500,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>313 500,00</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
RàR n-1 (2016)	0,00		
Résultat antérieur N-1 si négatif	0,00	040-Opérations d'ordre entre section amortissement	12 000,03
21-Immobilisations Corpo	67 000,00	001-Virement ou résultat positif N-1	6 280,61
23-Immobilisations en cours	0,00	1068-excédent de fonctionnement	48 909,36
20-Immobilisations incorporelles	0,00		
020-Dépenses Imprévues	190,00		
<b>TOTAL</b>	<b>67 190,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>67 190,00</b>

## BUDGET AGORA PAR SECTION

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>	313 500.00 €	67 190.00 €
<b>RECETTES</b>	313 500.00 €	67 190.00 €

- **Dit** que ce budget est voté :  
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,  
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement :  
 Sans vote formel sur chacun des chapitres,  
 Sans vote par article ;  
 Avec les reprises anticipées des résultats de l'exercice N-1.

**2018-037 : Adoption du budget primitif de la ZAC ISIPARC 2018**

Entendu le rapport de Monsieur OLLEON, adjoint au maire, chargé du développement économique, du commerce, de l'emploi, du très haut débit et de ISIPARC ;

Cette délibération retire la délibération 2018-018 du 23 mars 2018,

Vu la délibération n° 2018-002 actant le Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique, finances et administration générale » en date du 11/04/2018,

Après avoir pris connaissance des documents budgétaires 2018 à savoir : maquette du Budget Primitif 2018, présentation du Budget Primitif 2018 par code fonctionnel, présentation synthétique du Budget Primitif pour le conseil municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour » et 4 « contre » (Madame PICARD, Madame NICOLUSSI CASTELLAN, Monsieur GAUVAIN, Monsieur JOSSERAND)**

- **Retire** la délibération 2018-018 du 23 mars 2018,
- **Adopte** le budget primitif de La ZAC ISIPARC 2018 arrêté comme suit :

## BUDGET ISIPARC BP 2018

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
intitulé	observations	BP 2018	intitulé	observations	BP 2018
résultat fonct. reporté	déficit		résultat fonct. reporté	excédent	
Terrains à aménager	acquisition du terrain		vente terrains aménagés	vente parcelles	696 492,00
Achat d'études travaux	Architecte, DDE, Géomètre... voirie, VRD,..		Subvention du département		
frais accessoires	transfert intérêt emprunt	0,00	subvention exceptionnelle	subv. budget principal	
charges diverses		10,00			
<b>S/ total dépenses réelles</b>		<b>10,00</b>	<b>S/ total recettes réelles</b>		<b>696 492</b>
annulation stock initial	annulation stock initial	873 431,06			
Variation du stock	sortie terrains vendus		variation des en cours	intégration stock final	176 949,06
Variation du stock	sortie terrains vendus	696 492,00	variation terrains aménagés	intégration stock final	696 492,00
virement section invest			<b>S/ total opérations d'ordres</b>		<b>873 441,06</b>
<b>S/ total dépenses d'ordres</b>		<b>1 569 923,06</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>1 569 933,06</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 569 933,06</b>

### INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
intitulé	observations	BP 2018	intitulé	observations	BP 2018
Solde d'exécution		873 431,06	<b>Emprunts</b>		176 949,06
<b>Stocks</b>			<b>Stocks</b>		
Travaux		176 949,06	Travaux en cours		873 431,06
Terrains aménagés		696 492,00	<b>Opération d'ordre</b>		
Opération d'ordre			Terrains aménagés		696 492,00
Travaux en cours					
<b>TOTAL</b>		<b>1 746 872,12</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 746 872,12</b>

### BUDGET ISIPARC :

BUDGET ISIPARC PAR SECTION		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>	1 569 933.06	1 746 872.12
<b>RECETTES</b>	1 569 933.06	1 746 872.12

- **Dit** que ce budget est voté :  
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,  
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement :  
 Sans vote formel sur chacun des chapitres,  
 Sans vote par article,  
 Avec les reprises anticipées des résultats de l'exercice N-1.

#### **2018-038 : Adoption du budget primitif LIEU DE VIE 2018**

Entendu le rapport de Monsieur OLLEON, adjoint au maire, chargé du développement économique, du commerce, de l'emploi, du très haut débit et de ISIPARC ;

Cette délibération retire la délibération N° 2018-019 du 23 mars 2018.

Vu la délibération n° 2018-002 actant le Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique, finances et administration générale » en date du 11.04. 2018

Après avoir pris connaissance des documents budgétaires 2018 à savoir : maquette du Budget Primitif 2018, présentation du Budget Primitif 2018 par code fonctionnel, présentation synthétique du Budget Primitif pour le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour » et 4 « contre » (Madame PICARD, Madame Nicolussi castellan, Monsieur Gauvain, Monsieur JOSSERAND)

BUDGET LIEU DE VIE BP 2018



FUNCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
011-Charges à caractère général	380,00	013-Atténuation de charges	0,00
012-Charges de Personnel	0,00	70-Produits de gestion courante	0,00
014-Atténuation de Produits (FPIC)	0,00	73-Impôts et Taxes	0,00
65-Autres Charges de Gestion	0,00	74-Dotations Subv. Participations	0,00
66-Charges Financières	3 000,00	75-Autres Produits loyers	12 000,00
67-Charges Exceptionnelles	0,00	77-Produits Exceptionnels	0,00
042-Opération d'ordre entre sections amortissement	0,00	042-Opération d'ordre entre sections	0,00
022-Dépenses Imprévues	0,00	R002-Excédent reporté N-1	0,00
023-Virement à l'Investissement	8 620,00		
<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00</b>

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Restes à Réaliser	538 728,37	Restes à Réaliser	0,00
13-Subventions	0,00	13-Subventions	50 000,00
20-Immo Incorporelles	0,00	10-FACTVA	0,00
21-Immo Corporelles	8 365,50	10-TLE/TAM	10 000,00
23-Immo en cours	39 000,00	16-Emprunt	380 000,00
10-Taxes sur PC	16 000,00	042-Opération d'ordre entre sections amortissement	0,00
16-Remboursement emprunt	24 000,00	021-Prélèvement	8 620,00
020-Dépenses Imprévues	0,00	1068-Affectation résultat N-1 fonctionnement	227 870,64
001-Solde reporté besoin financement	50 396,77	001-Solde reporté N-1	0,00
<b>TOTAL BP</b>	<b>137 762,27</b>	<b>TOTAL BP</b>	<b>676 490,64</b>
<b>TOTAL BP + RàR</b>	<b>676 490,64</b>	<b>TOTAL BP + RàR</b>	<b>676 490,64</b>

- Retire la délibération 2018-019 du 23 mars 2018,
- Adopte le budget primitif LIEU DE VIE 2018 arrêté comme suit :

Soit par sections :

BUDGET LIEU DE VIE PAR SECTION		
	FUNCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	12 000.00 €	676 490.64 €
RECETTES	12 000.00 €	676 490.64 €

- Dit que ce budget est voté :  
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,  
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,  
 Sans vote formel sur chacun des chapitres,  
 Sans vote par articles,  
 Avec les reprises anticipées des résultats N-1.

**2018-039: Adoption du budget primitif LOCAUX PROFESSIONNELS 2018**

Entendu le rapport de Monsieur REGIS, adjoint au maire, en charge des finances et des NTIC.  
 Cette délibération retire ma délibération N° 2018-020 du 23 mars 2018.

Vu la délibération n° 2018-002 actant le Débat d'Orientation Budgétaire,  
 Vu la délibération n° 2017-132 DU 15 décembre 2017 permettant l'ouverture anticipée de crédit,  
 Vu l'avis favorable de la commission « développement économique, finances et administration générale » en date du 11/04/2018

Après avoir pris connaissance des documents budgétaires 2018 à savoir : maquette du Budget Primitif 2018, présentation du Budget Primitif 2018 par code fonctionnel, présentation synthétique du Budget Primitif pour le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour » et 4 « contre » (Madame PICARD, Madame NICOLUSSI CASTELLAN, Monsieur GAUVAIN, Monsieur JOSSERAND)

- Retire la délibération 2018-020 du 23 mars 2018,
- Adopte le budget primitif LOCAUX PROFESSIONNELS 2018 arrêté comme suit :



### BUDGET LOCAUX PROFESSIONNELS BP 2018

FONCTIONNEMENT			
	Dépenses		Recettes
011-Charges à caractère général	0,00	013-Atténuation de charges	0,00
012-Charges de Personnel	0,00	70-Produits de gestion courante	0,00
014-Atténuation de Produits (FPIC)	0,00	73-Impôts et Taxes	0,00
65-Autres Charges de Gestion	0,00	74-Dotations Subv. Participations	100 000,00
66-Charges Financières	2 000,00	75-Autres Produits loyers	6 000,00
67-Charges Exceptionnelles	0,00	77-Produits Exceptionnels	0,00
042-Opération d'ordre entre sections amortissement	0,00	042-Opération d'ordre entre sections	0,00
022-Dépenses Imprévues	0,00	002-Excédent reporté N-1	0,00
023-Virement à l'Investissement	104 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>106 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>106 000,00</b>

  

INVESTISSEMENT			
	Dépenses		Recettes
Restes à Réaliser	34 164,68	Restes à Réaliser	0,00
204-Subventions	0,00	13-Subventions	0,00
20-Immo Incorporables	0,00	10-FCTVA	
21-Immo Corporelles	0,00	10-TLE/TAM	
23-Immo en cours	760 771,71	16-Emprunt	355 000,00
16-Remboursement emprunt	8 900,00	042-Opération d'ordre entre sections amortissement	0,00
020-Dépenses Imprévues	0,00	021-Prélèvement	104 000,00
001-Solde reporté besoin financement	0,00	1068-Affectation résultat N-1 fonctionnement	144 000,45
		001-Solde reporté N-1	200 835,94
<b>TOTAL BP</b>	<b>769 671,71</b>	<b>TOTAL BP</b>	<b>803 836,39</b>
<b>TOTAL BP + RàR</b>	<b>803 836,39</b>	<b>TOTAL BP + RàR</b>	<b>803 836,39</b>

Soit en synthèse par sections :

BUDGET PRIMITIF LOCAUX PROFESSIONNELS PAR SECTION		
		INVESTISSEMENT
DEPENSES	106 000.00 €	803 836.39 €
RECETTES	106 000.00 €	803 836.39 €

- Dit que ce budget est voté :  
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,  
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,  
 Sans vote formel sur chacun des chapitres,  
 Sans vote par articles,  
 Avec les reprises anticipées des résultats N-1.

#### Point divers abordés

Monsieur moine souhaite savoir comment est calculée la DGF et connaître le niveau d'endettement de la commune. Monsieur le maire explique qu'une note de synthèse sera communiquée pour expliquer le mécanisme qui est défavorable à la commune. Le ratio de désendettement de la commune est de 2.6 ce qui est très faible au vu de la moyenne nationale.

Il est également souligné que le manque d'anticipation précédant le mandat actuel en termes d'entretien des bâtiments communaux tels que les écoles et l'espace Agora, entraîne aujourd'hui des dépenses importantes pour pallier cette carence.

Clôture du Conseil Municipal à 19 H 00

Henri BAILE

Maire de Saint-Ismier



Françoise VIDEAU

Secrétaire de séance